



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 7 octobre 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame Julie Cassab, greffière.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avant de débiter la séance du comité administratif, madame Julie Cassab, greffière, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que suite à l'arrêté ministériel du 2 octobre dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

CA 20-10-07-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 36.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 20-10-07-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants aux Affaires nouvelles :

- Activation des mécanismes de coordination en sécurité civile partout au Québec : positionnement
- Programme des BIEC Montérégie - déploiement du 2^e appel de projet – délégation à Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) et nomination de monsieur Philippe Roy pour siéger sur le jury : positionnement
- Centre mère-enfant : suivi
- Montants des contraventions des règlements municipaux harmonisés : demande

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Tous les suivis ont été effectués.



3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020 : ADOPTION

CA 20-10-07-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 9 septembre 2020 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. ÉTAT DE LA SITUATION COVID : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne que les réunions avec les quatre députés de la région ont repris de manière hebdomadaire. Elles sont statutaires, selon les besoins, comme au printemps. Il mentionne aussi que les réunions concernant le Fonds COVID avec madame Joanne Brunet, directrice générale de Développement Vaudreuil-Soulanges, monsieur Guy Pilon, président de Développement Vaudreuil-Soulanges et monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC vont bon train. Il souligne la rapidité d'exécution des décisions et des orientations du conseil et du CA.

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, mentionne les procédures mises en place en termes de ressources humaines en zone rouge. Ainsi, les cadres assurent une rotation au pôle civique sans toutefois se croiser physiquement.

Madame Julie Cassab, greffière, mentionne que les opérations de la cour se poursuivent normalement, avec les mesures d'hygiène et de distanciation mises en place au préalable. Elle rappelle la suspension de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tel que décrété par le ministre de la Santé dans son arrêté ministériel du 2 octobre.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 20-10-07-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 20-10-07 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-10-07, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 PLAN DE FORMATION 2020 DE LA GREFFIÈRE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de crédits pour l'obtention et le maintien du titre d'Officier municipal agréé de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);



CONSIDÉRANT les besoins de formations de la greffière;

CONSIDÉRANT la pertinence des formations offertes en ligne;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02 120 00 454 et 02 130 00 454;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser la greffière à suivre les formations *Le greffier : acteur clé dans l'administration municipale et l'adjudication des contrats* offertes en ligne par la COMAQ en 2020 pour un montant de 740 \$ excluant les taxes.

Proposition adoptée.

5.2.2 PROJET DE LOI N° 67, LOI INSTAURANT UN NOUVEAU RÉGIME D'AMÉNAGEMENT DANS LES ZONES INONDABLES DES LACS ET DES COURS D'EAU, OCTROYANT TEMPORAIREMENT AUX MUNICIPALITÉS DES POUVOIRS VISANT À RÉPONDRE À CERTAINS BESOINS ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt des documents et en fait une brève présentation, en mentionnant quelques enjeux et faits saillants, que la MRC devra suivre de très près, dont notamment le rôle des MRC dans l'aménagement du territoire et la gestion des zones inondables, le pouvoir d'aide temporaire pour les municipalités locales, la possibilité pour la MRC de constituer un fonds de soutien aux entreprises et des mesures fiscales transitoires en lien avec la gestion de la COVID, pour ne nommer que ceux-ci.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

8.3.1 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) CONCERNANT NOTRE DEMANDE DE MISE EN OEUVRE RAPIDE DU PLAN DE PROTECTION DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS : POSITIONNEMENT



CONSIDÉRANT QUE La MRC de Vaudreuil-Soulanges a été désignée par le gouvernement du Québec pour réaliser la cartographie des zones inondables des MRC d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Vaudreuil-Soulanges en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a développé une expertise scientifique de pointe en s'adjoignant les intervenants scientifiques et une équipe géomatique capable de résoudre des questions complexes dans le désert de données hydrologiques que constitue le sud-ouest du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 3 avril 2020 un plan de protection du territoire face aux inondations avec des investissements de 479 M\$;

CONSIDÉRANT QUE ce plan contient des mesures essentielles supportant les municipalités de Vaudreuil-Soulanges, d'Argenteuil et de Deux-Montagnes fortement impactées par les inondations de 2017 et de 2019 et que les futurs bureaux de projets auront pour mandat d'arbitrer les projets, de coordonner les travaux et de gérer la concertation et les budgets;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a demandé des budgets supplémentaires pour réaliser le reste de la cartographie (1,2 M\$) et instrumenter (1,8 M\$) les territoires de la MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges (mesure 3 du Plan);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a développé, depuis les deux dernières années, une expertise fine à maintenir pour les prochaines phases de cartographie un lien avec les travaux d'Ouranos et l'approche Risques;

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité reçu par la CMM faisant suite à l'adoption de son RCI à l'été 2020 à cause notamment du non-respect du principe de précaution et des problématiques méthodologiques soulevées par ledit avis de non-conformité;

CONSIDÉRANT le projet de loi 67 qui place les MRC au cœur de la réglementation applicable en zones inondables;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Séguin et résolu

de demander au ministre des affaires municipales que soit attribué à Vaudreuil-Soulanges un bureau de projets pour le Lac-des-deux-Montagnes, la rivière des Outaouais et ses affluents jusqu'à Gatineau y incluant les territoires de MRC afférents;

de demander que toutes les municipalités de Vaudreuil-Soulanges qui étaient incluses dans le projet de cartographie de la zone inondable de la CMM soient transférées au bureau de projets de Vaudreuil-Soulanges faisant suite à l'avis de non-conformité reçu par la CMM pour ces municipalités;

de demander que les intervenants scientifiques de Vaudreuil-Soulanges soient invités aux discussions méthodologiques qui ont cours au sujet de l'approche risques qui sera mise en place par le gouvernement du Québec;

de transmettre copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère de la Sécurité publique, ainsi qu'aux bureaux de projet existants.

Proposition adoptée.

8.3.2 MISE À JOUR DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION - PROJET RIVE NORD - AJOUT DE L'UNITÉ E1 À LA STATION 148 (STATION DE COMPRESSION LES CÈDRES) DE TRANSCANADA PIPELINES LIMITED (TCPL) : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains procède au dépôt du document.



9. COUR MUNICIPALE

9.1 OFFRE DE SERVICE POUR UN AGENT DE SÉCURITÉ À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 décembre 2020 du contrat de service pour un agent de sécurité pour la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges avec l'entreprise G.O. Sécurité Granby Inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise G.O. Sécurité Granby Inc.;

CONSIDÉRANT la satisfaction des services rendus par l'entreprise G.O. Sécurité Granby Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 03 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'octroyer un contrat à l'entreprise G.O. Sécurité Granby Inc. pour les services d'un agent de sécurité au taux horaire de 25,87 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2021 et au taux horaire de 26,30 \$ du 1^{er} août au 31 décembre 2021, selon les besoins de la cour, pour un montant annuel maximal de 24 999 \$;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer le contrat.

Proposition adoptée.

9.2 RENOUELEMENT DE CONTRAT DE LICENCE ET SOUTIEN TECHNIQUE POUR LE LOGICIEL BEEON CONSEIL SANS PAPIER : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'acquisition du logiciel BeeOn par la MRC en 2015;

CONSIDÉRANT QUE le système permet l'intégration et la gestion des séances du conseil et du comité administratif;

CONSIDÉRANT l'utilisation de ce logiciel depuis 2015 par la MRC et la satisfaction de cette dernière;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'*ICO Technologies*;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 130 00 414
- 02 220 00 414
- 02 320 00 414
- 02 400 00 414
- 02 460 00 414
- 02 610 00 414

POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de renouveler le contrat de licence et soutien technique pour le logiciel BeeOn « Conseil sans papier » avec l'entreprise *ICO Technologies* pour une durée de 5 ans pour un montant estimé à 15 664,30 \$ excluant les taxes et d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer le contrat.

Proposition adoptée.



10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

10.1.1 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE - DEMANDE D'APPUI DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES AU PROJET DES BANDES RIVERAINES AGRICOLES : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

10.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DES CÈDRES - RÈGLEMENT NUMÉRO 395-14-2020

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 395-14-2020 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 395-2016 afin de retirer certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement et ajouter des dispositions relatives à l'aménagement d'une zone tampon pour une aire commerciale para-urbaine;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 395-14-2020 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 395-14-2020 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 VILLE DE L'ÎLE-PERROT- RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-09-262

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2020-09-262 a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant l'immeuble sis au 214 et 216, 2^e Avenue, lots numéro 1 577 942 et 1 577 941 (ptie), zones C-31 et C-38, pour un projet d'aménagement d'un espace de stationnement;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la résolution numéro 2020-09-262 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;



POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé de la résolution numéro 2020-09-262 de la ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.3 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT- RÈGLEMENT NUMÉRO 437-54

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-54 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 437 afin de modifier plusieurs dispositions dont des définitions, d'autoriser l'usage accessoire de fermette et prévoir les conditions relatives aux accès sur le boulevard Don-Quichotte;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 437-54 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 437-54 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.4 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS N° 1270-65, 1270-66 ET 1275-288

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-65 a pour objet de modifier le Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur de l'îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Ranger et les rues Bellemare et Chicoine;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-66 a pour objet de modifier le Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 1270 afin de réaliser la concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret numéro 808-2019;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-288 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de réaliser la concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé par le décret numéro 808-2019;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1270-65, 1270-66 et 1275-288 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1270-65, 1270-66 et 1275-288 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.



11.1.2 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE LA PRAIRIE - APPUI À LA TPECS - APPLICATION DE L'ARTICLE 65 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES PAR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (CPTAQ) : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains procède au dépôt du document.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

11.3 GÉOMATIQUE

11.3.1 PROJET RÉGIONAL D'ÉVALUATION ET DE MISE À JOUR DES PERTES ET GAINS DE SUPERFICIES FORESTIÈRES ENTRE 2017 ET 2020 DE GÉOMONT : ACQUISITION DE DONNÉES

CONSIDÉRANT la proposition de projet régional d'acquisition de données pour 2021 soumise par Géomont le 13 août 2020 visant à permettre l'évaluation et la mise à jour des pertes et gains de superficies forestières entre 2017 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE les données acquises dans le cadre du projet permettront de suivre l'évolution du couvert forestier sur le territoire de la MRC en continuité de la caractérisation des pertes de superficies forestières de la Montérégie entre 2009 et 2017 réalisée par l'Agence forestière de la Montérégie à partir des données de Géomont;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit amorcer la révision de la Politique de l'arbre et des boisés en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds général de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de participer au projet régional d'évaluation et de mise à jour des pertes et gains de superficies forestières entre 2017 et 2020 de Géomont conditionnellement à l'appui financier de 80 % du volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR) du gouvernement du Québec pour un montant maximal, avant taxes, de 1 097 \$.

Proposition adoptée.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1.1 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ÉCONOMIE ET LA MAIN-D'ŒUVRE EN MONTÉRÉGIE 2020-2025 : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution CA 20-09-09-16;

CONSIDÉRANT le besoin pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'être signataire de l'entente;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer l'Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025.

Proposition adoptée.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. HABITATION

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 ACTIVATION DES MÉCANISMES DE COORDINATION EN SÉCURITÉ CIVILE PARTOUT AU QUÉBEC: POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la communication de madame Julie-Andrée Numainville, attachée de la députée de Soulanges, madame Marilyn Picard, en date du 7 octobre 2020 concernant les mécanismes de coordination en sécurité civile partout au Québec;

CONSIDÉRANT la tenue de rencontres et d'échanges d'information entre la direction régionale de la Montérégie du ministère de la Sécurité publique (MSP) avec les intervenants en sécurité civile des municipalités locales, mais excluant le représentant de la MRC;

CONSIDÉRANT le rôle de premier plan de la MRC en matière de sécurité civile, notamment via son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et civile, ou encore sa cellule de crise régionale;

CONSIDÉRANT les demandes répétées par la MRC d'être partie prenante des échanges avec le MSP et de recevoir la documentation pertinente;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de réitérer la demande au ministère de la Sécurité publique et la direction régionale de la Montérégie afin que la MRC soit invitée aux rencontres et aux périodes d'échange et qu'elle reçoive la documentation afférente.

Proposition adoptée.

14.2 PROGRAMME DES BIEC MONTÉRÉGIE - DÉPLOIEMENT DU 2E APPEL DE PROJET – DÉLÉGATION À DEV ET NOMINATION DE PHILIPPE ROY POUR SIÉGER SUR LE JURY : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT le deuxième appel de projet du Programme des Bourses d'initiatives à l'entrepreneuriat collectif (BIEC) Montérégie;

CONSIDÉRANT la nomination en 2019 de monsieur Philippe Roy, directeur, planification et enjeux régionaux chez DEV sur le jury de l'appel de projet;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-10-07-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu



de reconduire la nomination de monsieur Philippe Roy, directeur, planification et enjeux régionaux chez DEV sur le jury de ce deuxième appel de projet.

Proposition adoptée.

14.3 CENTRE MÈRE-ENFANT : SUIVI

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, partage ses préoccupations quant aux pressions exercées par la communauté du Suroît pour maintenir le Centre mère-enfant à l'Hôpital du Suroît dans le cadre de l'ouverture de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges. Il rappelle le plan clinique réalisé par le CISSSMO dans le cadre du déménagement du centre dans Vaudreuil-Soulanges. Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne que le sujet pourra être abordé avec le grand conseil pour prise de position, comme il s'agit d'un enjeu qui touche les 23 municipalités.

14.4 MONTANTS DES CONTRAVENTIONS DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX HARMONISÉS : DEMANDE

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, demande s'il serait possible de revoir les montants des amendes pour les mineurs dans le cadre de nos règlements municipaux harmonisés (RMH).

Madame Julie Cassab, greffière, mentionne que le Comité de révision des RMH pourrait se pencher sur la question. Monsieur Pilon mentionne qu'une demande officielle sera envoyée à madame Cassab et monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, à cet effet.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Patrick Bousez, préfet rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser par courriel à madame Julie Cassab au jcassab@mrcvs.ca.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 20-10-07-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 37.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier